APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

-

C A H I E R d e s C L A U S E S
T E C H N I Q U E S P A R T I C U L I E R E S (C.C.T.P)

Création artistique d'un balèti inclusif
dans le cadre de l'événement « En place ! »
organisé par la Mairie des 4e et 5e arrondissements de la Ville de Marseille

1. Descriptif de l'événement

La Mairie des 4e et 5e arrondissements soutient un collectif d'associations dans l'organisation d'une semaine entière dédiée à la sensibilisation aux handicaps, sous toutes ces formes. Du mardi 10 au vendredi 13 juin de nombreuses actions se dérouleront grâce aux associations du collectif. Le samedi 14 juin est organisée une journée de clôture avec la participation plus forte de la mairie des 4e et 5e arrondissements. Au programme : initiation à du handi-rugby, village associatif, manifestation pacifiste sous forme de déambulation, food-trucks et enfin balèti inclusif.

2. Lieu et date de représentation

Place Edmond Audran 13004 Marseille.
Samedi 14 juin de 15h à 20h.
Montage de 10 à 15h. Démontage après 20h.
Plan en annexe.

3. Contenu de la prestation

Le spectacle proposé devra prendre en compte la nature de l'espace et du public attendu, à savoir pour partie des personnes porteuses de handicap.

Ce balèti – imaginé à la fois comme une œuvre artistique à part entière et comme une animation populaire participative – doit permettre aux participants qu'ils soient porteurs ou non d'un handicap de pouvoir rejoindre la « piste » de danse et évoluer sur la musique.

L'œuvre artistique devra être en deux temps :
- une première partie, une chorégraphie mettant en scène une troupe de danseurs (professionnels ou non) mêlant obligatoirement personnes porteuses et non porteuses de handicap. Sa durée ne devra pas dépasser 15 min.
- une seconde partie, ouverte à toutes et tous, où les danseurs de la compagnie seront alors de cavaliers et cavalières invitant le public à re joindre la piste.

La chorégraphie ne pouvant être dissociée de la musique, un DJ devra faire partie prenante de l'équipe proposée. La mairie prévoit pour le DJ, scène et mise à disposition de platines et la sonorisation.

Les candidats devront indiquer dans leur devis, les coordonnées d'un référent responsable, ce représentant devra être joignable par mail et téléphone mobile, en particulier le jour J.
Le référent responsable devra intervenir et mettre rapidement en place des mesures, en cas de dysfonctionnement ou de problèmes liés à l'objet du marché.

4. Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à :
- Fournir le spectacle et assumer la responsabilité artistique de la représentation ;
- Fournir les éléments de décors, de costumes et accessoires, et, d'une manière générale, tous éléments artistiques nécessaires à sa représentation ;
- Communiquer les éléments techniques du spectacle à l'organisateur dans les dossiers ;
- Respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité conformément aux directives de l'organisateur ;
- Garantir à l'organisateur une jouissance paisible des droits de représentation ;
- Assumer, en sa qualité d'employeur, les rémunérations, versement des charges sociales et fiscales de son personnel.

5. Obligations de l'organisateur

L'Organisateur s'engage à :
- Fournir l'emplacement de représentation précité ;
- Fournir une loge (sous barnum)
- Fournir les infrastructures et le personnel de sécurité : 1 vigile sécurisant l'espace de représentation ;
- Fournir les infrastructures et matériels nécessaires au respect des mesures vigipirates ;
- Faire la promotion et la publicité du spectacle ;
- Mettre le lieu de représentation à la disposition du prestataire le matin de la représentation pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

6. Report et annulation

En cas de mauvaises conditions météo, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reporter la prestation à un autre jour, sans que cela ne donne lieu à dédommagement.
En cas d'impossibilité de tenir l'engagement, une autre date sera proposée avant de rompre le contrat.

7. Documents à fournir dans le cadre de cette consultation

Il est demandé au candidat de :
- présenter sa structure et son équipe
- proposer un premier projet créatif, une intention permettant à la Mairie d'identifier dans quel registre artistique ils / elles se positionnent
- fiche technique pour le ou la DJ et toutes autres informations nécessaires pour la mise en place

8. Contraintes techniques

- La « piste » est la place Edmond Audran, sur le bitume directement
- sonorisation et platines mises à disposition du titulaire par la Mairie des 4e et 5e arrondissements

Jauge attendue : 400 personnes.

9. Critère de jugement des offres :

Les dossiers des candidats seront évalués sur la base des critères suivants :

Critère technique (60 points) dont :
- Qualité de la proposition artistique (20 points)
- Expérience du candidat dans le domaine du spectacle vivant inclusif (20 points)
- Qualité de la proposition d'inclusivité et de participation du public (20 points)

Critère prix (40 points)

Place Edmond AUDRAN

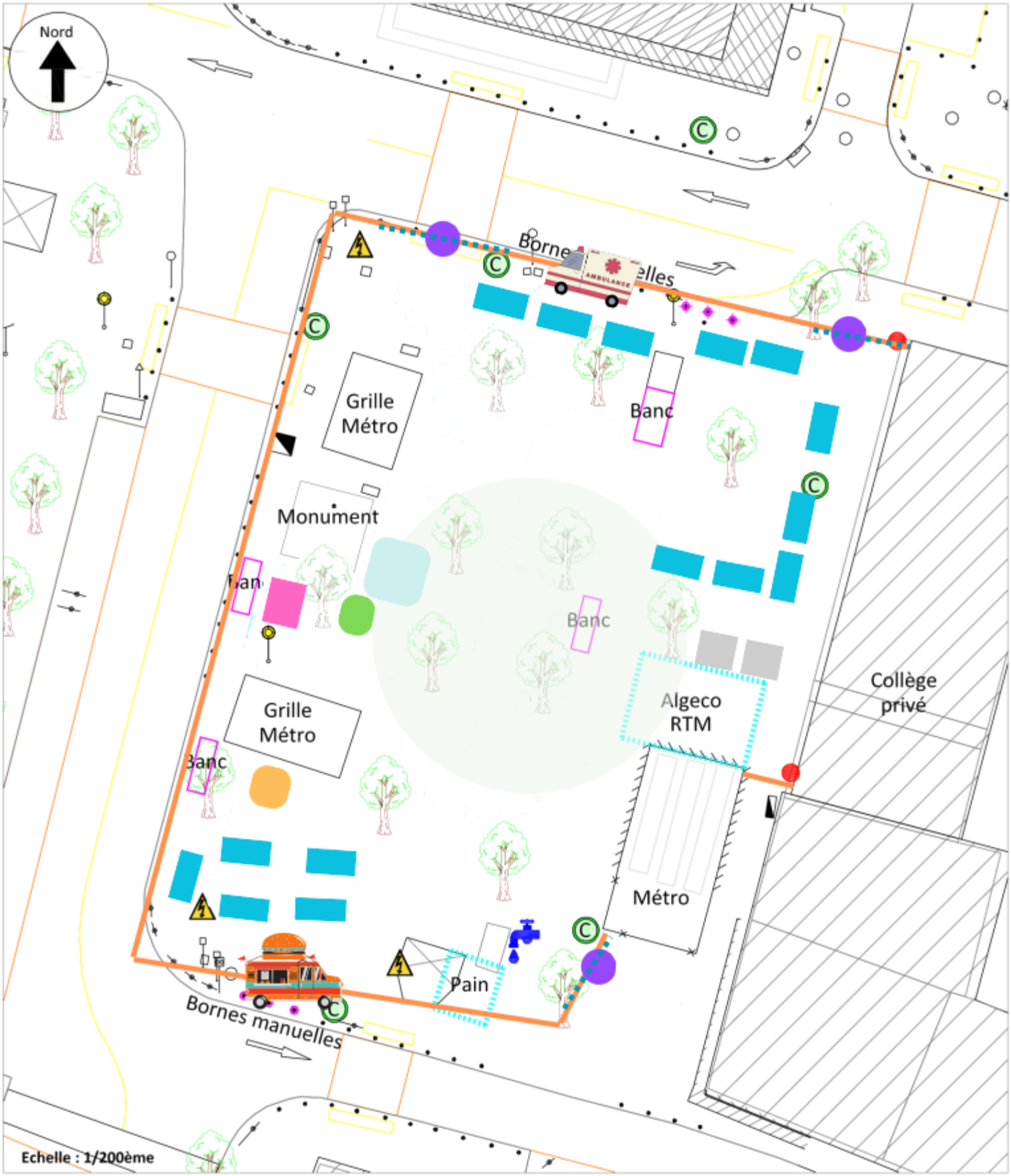

Légende :

- Video-protection x2
- espace de danse
- Tente pour photobooth
- tables et chaises
- Barrières
- Agent sécurité
- WC PMR
- scène